

Monsieur Jean-Pierre CLAMADIEU
Président
ENGIE
1 place Samuel de Champlain
92400 Courbevoie
relation@actionnaires.engie.com

Objet : Questions écrites au sens de l'article L.225-108 du Code du Commerce pour l'AG d'Engie en date du 21 avril 2022.

Monsieur Le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les questions auxquelles, en tant qu'actionnaire, je vous demande de répondre dans le cadre de l'Assemblée Générale de notre société qui se tiendra le 21 avril 2022.

Je vous remercie de lire lors de cette Assemblée Générale chaque question in extenso, puis d'y répondre précisément avant de passer à la question suivante.

Je demande que ces questions et vos réponses soient intégrées dans le PV d'AG transmis à l'AMF.

ENGIE, fournisseur d'énergie principalement de gaz et d'électricité, semble vouloir se tourner vers l'énergie éolienne sans doute parce que classée «énergie renouvelable». Le sujet est particulièrement sensible et clivant en cette période électorale où les deux candidats présents au 2^{ème} tour des actuelles élections présidentielles ont une vision diamétralement opposée sur le sujet des implantations d'éoliennes terrestres sur le territoire français. Le président sortant y est favorable. Sa challenger totalement opposée puisqu'elle affirme vouloir démanteler les parcs actuels.

Dans ce contexte, les 2 premières questions sont les suivantes :

Certaines éoliennes nécessitent des terres rares pour leur fabrication. Le principal fournisseur mondial de terres rares est la Chine. Il semblerait que des enfants soient le premier maillon de l'extraction de ces terres rares dans des conditions de sécurité très éloignées de nos principes et dans des situations qui confinaient à un quasi-esclavage (les médias s'en sont émus à plusieurs reprises ces dernières années). Dans ces conditions :

- Combien d'éoliennes contenant des terres rares relèvent partiellement ou totalement du périmètre de production d'énergie de notre groupe ENGIE, que les structures exploitant ces éoliennes soient ou non consolidées dans le bilan ?
- Le risque d'image pour notre groupe a-t-il été évalué si, directement ou indirectement, la presse d'investigation dénonçait le fait que notre groupe fait travailler des enfants dans ces conditions ?

Les 2 secondes questions sont :

Pour produire de l'électricité 24H/24 vous semblez utiliser l'attelage «EOLEGAZ». L'énergie éolienne ne produisant en réalité que 24 % du temps (vent trop faible ou trop fort, temps de maintenance, accidents, réparations...), le gaz (russe ?) vient se substituer aux 76 % manquants. Ce couplage indispensable rend l'énergie éolienne faussement «verte» (sans même évoquer le sujet des pales non recyclables, de la bétonisation des terres agricoles etc.).

- Dans ces conditions n'est-il pas dangereux de développer la filière éolienne dont on sait qu'elle est coûteuse et insuffisante en production et qui nous rendra encore plus dépendant du gaz dont l'approvisionnement n'est pas garantie dans la durée?
- Est-il dans la stratégie de notre groupe de re-flécher les investissements prévus dans l'éolien vers des «énergies de demain» telles que l'hydrogène ? Si NON, pourquoi ?

La troisième question est :

Depuis les années 1960 la France a été exportatrice nette d'électricité. De plus, sans l'énergie éolienne, elle était le meilleur élève en Europe sur le plan de son empreinte carbone en matière de production d'électricité. Aujourd'hui la volonté de doubler le nombre d'éoliennes produisant de l'énergie de façon intermittente a pour conséquence, à l'image de l'Allemagne, de faire perdre à notre pays encore plus son indépendance énergétique.

- Quelles dispositions ont été prises ou seront prévues par notre groupe pour éviter cette situation en France ?

La dernière question est :

De plus en plus de montages financiers complexes émergent notamment lors de reventes successives de parcs éoliens en cours d'exploitation ou en cours de construction. Certaines des structures impliquées sont localisées dans des paradis fiscaux. La presse se fait l'écho de liens maffieux possibles dans ces montages et prises d'intérêts.

- Pouvez-vous garantir à vos actionnaires qu'un contrôle TRACFIN serait négatif sur toutes les structures, consolidées ou non, dont notre groupe détient des titres ? ainsi que dans les sociétés «fournisseuses» ou co-contractantes ?

Dans l'attente des réponses détaillées que vous formulerez lors de l'AG de notre groupe, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.



Christophe ZELLER